



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, le **mardi 11 novembre 2025**, à 19 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Est absente;

Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

180-2025 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

181-2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025**
- 3. CORRESPONDANCE**
- 4. RAPPORT DES COMITÉS**
- 5. PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 5.1 Compte à payer
- 6. RÉGLEMENTATION**
 - 6.1 Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement 168-2025 HAR-003 sur le stationnement
 - 6.2 Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement 169-2025 concernant la circulation et la signalisation
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Octroi de contrat pour des travaux sur le chemin du Ruisseau St-Jean
 - 7.2 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
 - 7.3 Adoption du calendrier de la municipalité indiquant les Séances du conseil pour l'année 2026.
 - 7.4 Résolution pour adopter le calendrier des vacances et congés pour l'année 2026
 - 7.5 Fermeture de la mairie pour le temps des fêtes
 - 7.6 Souper de Noël
 - 7.7 Remboursement de taxes/un trop perçu matricule -9178 48 5855
 - 7.8 Nomination des délégués responsables pour les comités de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'année 2026
 - 7.9 Nomination d'un substitut au conseil de la MRC de Montcalm
 - 7.10 Nomination de l' élu répondant auprès du réseau BIBLIO
 - 7.11 Commande de papeterie 2026
- 8. VARIA**
 - 8.1 Crévale
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

182-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 1^{er} OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

183-2025 CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

184-2025 RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte rendu des activités et des comités auxquels ils ont participé durant le mois.

GESTION FINANCIÈRE

185-2025 COMPTE À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 77 672,48 \$ en date du 11 novembre 2025;

ATTENDU QUE la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 9433 au chèque no 9469 le montant total des chèques pour le mois de novembre 2025 s'élève à 70 392,76 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 7 279,72 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sylvain Lafortune, et résolu unanimement d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

RÉGLEMENTATION

186-2025 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
168-2025 HAR-003 SUR LE STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Francis Mercier dépose un projet de règlement numéro 168-2025 sur le stationnement et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure. Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 6 novembre 2025. De plus, la lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

187-2025 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
169-2025 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SIGNALISATION

Monsieur le conseiller Francis Mercier dépose un projet de règlement numéro 169-2025 concernant la circulation et la signalisation et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure. Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 6 novembre 2025. De plus, la lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

ADMINISTRATION

188-2025 RÉSOLUTION — OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU RUISSEAU ST-JEAN

ATTENDU QUE la Municipalité a été informée le mois dernier qu'un ponceau était défoncé sur le chemin du Ruisseau St-Jean;

ATTENDU QU'à la suite d'une visite des lieux, M. Patrick Charron, ingénieur, recommande de procéder à son remplacement dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE selon l'estimation préparée par l'ingénieur, la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement du ponceau;

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs ont été invités à soumissionner, soit :

- Latendresse Asphalte inc.;
- L.R. Brien Transport;

ATTENDU QUE seule l'entreprise **Latendresse Asphalte inc.** a déposé une soumission dans le délai prescrit;

ATTENDU QUE la soumission reçue est conforme et s'élève à un montant de 49 832,46 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE l'ingénieur a analysé la soumission reçue et recommande d'octroyer le contrat à **Latendresse Asphalte inc.**, celle-ci étant conforme aux exigences et jugée raisonnable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Charles Smith, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'octroyer le contrat pour le remplacement du ponceau situé sur le chemin du Ruisseau St-Jean à l'entreprise **Latendresse Asphalte inc.**, pour un montant de 49 832,46 \$, taxes incluses;
2. D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à cet effet;
3. Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 23-040-00-721.

Adoptée

189-2025 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil un état des personnes endettées envers la Municipalité tel que prescrit par l'article 1022 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

Il est proposé par : M. Sylvain Lafortune Et résolu : **DE PRENDRE** acte du dépôt de la liste de personnes endettées envers la Municipalité.

Adoptée

190-2025 ADOPTION DU CALENDRIER DE LA MUNICIPALITÉ INDIQUANT LES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Benoit, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les séances débiteront à **19 h** à la mairie de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest située au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2026** :

- Mardi 6 janvier
- Mardi 3 février
- Mardi 3 mars
- Mardi 7^e avril
- Mardi 5 mai
- Mardi 2 juin
- Mardi 7 juillet
- Mardi 4 août
- Mardi 1^{er} septembre
- Mardi 6 octobre
- Mardi 4 novembre
- Mardi 1^{er} décembre

Séance sur le budget : le mardi 15 décembre 2026

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée

191-2025 ADOPTION DU CALENDRIER INDIQUANT LES VACANCES ET CONGÉS POUR L'ANNÉE 2026

Sur la proposition de M. Bernard Benoit, il est résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier indiquant les vacances et congés pour l'année 2026.

Adoptée

192-2025 FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LE TEMPS DES FÊTES

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture de la mairie pendant la période des fêtes, soit du 19 décembre 2025 au 5 janvier 2026 inclusivement.

Adoptée

193-2025 RÉSOLUTION POUR LE SOUPER DE NOËL

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité de payer le repas aux employés municipaux ainsi qu'aux conjoints de ceux-ci, au maire et aux conseillers (ère).

Le souper aura lieu, le vendredi 5 décembre 2025, au Délice de Rosa, à Saint-Lin-Laurentides.

Adoptée

194-2025 REMBOURSEMENT DE TAXES / UN TROP PERÇU MATRICULE 9178 48 5855

CONSIDÉRANT QUE le matricule **9178 48 5855** a versé un montant supérieur à celui exigé pour le paiement de ses taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du matricule **9178 48 5855** a formulé une demande de remboursement du trop-perçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le remboursement de la somme de 1 662,08 \$ au matricule 9178 48 5855, à titre de trop-perçu sur les taxes municipales.

Adoptée

195-2025 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS RESPONSABLES POUR LES COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les délégués responsables pour chaque comité pour l'année 2026;

ATTENDU QUE M. Pierre Mercier, maire, dispose du droit de siéger à tous les comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith, et résolu unanimement de ce qui suit :

QUE les responsabilités suivantes soient confiées aux membres du conseil municipal :

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) : M. Francis Mercier

ENVIRONNEMENT : M. Francis Mercier

INCENDIE : M^{me} Josianne Chayer et M. Bernard Benoit

LOISIRS ET SPORT : M^{me} Josianne Chayer et M. Sylvain Lafortune

MESURES D'URGENCE : M. Charles Smith et M^{me} Josianne Chayer

RÉSEAU BIBLIO: M. Jean Bélanger

SÉCURITÉ PUBLIQUE : M. Charles Smith et Sylvain Lafortune

VOIRIE : M. Charles Smith et Bernard Benoit

LES RÉSIDENCES DE L'ACHIGAN : M. Jean Bélanger

Adoptée

196-2025 NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Benoit, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest nomme monsieur le conseiller Jean Bélanger à titre de substitut au conseil de la MRC de Montcalm.

Adoptée

197-2025 AUTORISATION D'ACHAT DE PAPETERIE D'INFOTECH

ATTENDU QUE la municipalité doit se procurer des chèques et des enveloppes nécessaires à ses opérations administratives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat des chèques et des enveloppes auprès de l'entreprise Infotech, pour un montant total de 734,69 \$, taxes incluses.

Adoptée

VARIA

198-2025 CRÉVALE

Le point est remis à une séance ultérieure

199-2025 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

200-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (19 h 55).

Adoptée

Les résolutions numéros 180-2025 à 199-2025 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

- Original signé -

Pierre Mercier,
Maire

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière